



# Inauguration du site de La Courneuve et du Centre des archives diplomatiques

par Bernard Kouchner,  
ministre des Affaires étrangères et européennes

Le 3 septembre 2009



# Sommaire

- La lettre du Ministre ..... 1
- Affaires étrangères Archives diplomatiques - prélude, par Henri Gaudin, architecte ..... 2
- Le programme immobilier du pôle diplomatique de La Courneuve ..... 4
- Le Service des immeubles et de la logistique ..... 6
- La direction des Archives ..... 7
- Les Archives diplomatiques : un aperçu des collections ..... 9
- Informations pratiques ..... 13

## NOS PARTENAIRES

- Ville de La Courneuve : La Courneuve s'invente un autre avenir
- ICADE : construction du pôle d'Activité Diplomatique de La Courneuve (93)



Crédit photos : Nicolas Borel

—  
Le Ministre  
—

### Inauguration du site de La Courneuve – 3 septembre 2009

La construction du bâtiment du ministère des Affaires étrangères et européennes à La Courneuve est l'aboutissement d'un long cheminement. Le constat que les locaux du Quai d'Orsay étaient inadaptés à la conservation et à la communication des archives diplomatiques avait été fait depuis longtemps. Cependant, c'est seulement en 1999 que fut prise la décision de sortir les archives du Quai d'Orsay, et en 2000 que fut choisi l'emplacement de La Courneuve. Dix ans plus tard, le nouveau bâtiment est inauguré. Dès lundi prochain, le Centre des archives diplomatiques sera ouvert aux chercheurs, qui pourront bénéficier des équipements exceptionnels qui leur seront offerts.

Je remercie chaleureusement tous ceux qui ont participé, d'une manière ou d'une autre, à cette aventure. Je pense aux responsables et aux agents des deux services du Ministère -la direction des Archives et le service de l'Immobilier- qui sont désormais installés à La Courneuve. Je pense à l'architecte Henri Gaudin et aux équipes qui ont travaillé sous sa responsabilité pour la conception de cet édifice magnifique au service de la mémoire et de la recherche. Je pense à la société ICADE, propriétaire pour trente ans de ce bâtiment et indispensable partenaire pour le financement de cette opération, ainsi qu'aux employés et dirigeants des entreprises responsables du chantier, en particulier l'entreprise Léon Grosse et ses sous-traitants. Et naturellement, je pense à mes prédécesseurs et leurs collaborateurs, qui se sont impliqués dans cette réalisation.

A ceux-là s'ajoute la communauté des chercheurs, archivistes, universitaires, qui a été associée dès le début à ce projet. Je rends un hommage particulier à la Commission des archives diplomatiques, à Hélène Carrère d'Encausse qui l'anime au nom du Ministre des affaires étrangères depuis 1993. Le secrétaire perpétuel de l'Académie française a participé au jury de concours et la Commission qu'elle préside a accompagné avec vigilance la réalisation de ce Centre, dans un esprit toujours constructif, allant jusqu'à s'impliquer dans la définition des moyens de travail mis à la disposition des archivistes, puis dans les conditions du déménagement des archives, dont elle a fait prendre conscience du caractère exceptionnellement complexe.

Enfin, je tiens à souligner la dimension exemplaire de cette implantation au cœur de la Seine-Saint-Denis. Je suis heureux que le Ministère des affaires étrangères et européennes soit le premier à installer dans cette banlieue de Paris un service aussi éminemment régalien que la conservation des archives diplomatiques, parmi lesquelles figurent les traités bilatéraux signés par notre pays depuis le Moyen-Age et les traités multilatéraux dont nous sommes dépositaires. Nous serons suivis, dans quelques années, par les fonds contemporains des Archives nationales, qui s'installeront à Pierrefitte-sur-Seine, dans cette même communauté d'agglomération de Plaine-Commune. Je veillerai à ce que notre implantation s'insère au mieux dans ce territoire de La Courneuve et de Plaine-Commune, et je remercie pour leur soutien les élus de la municipalité, de la communauté, du département et de la région.



Bernard KOUCHNER

# Affaires étrangères Archives diplomatiques - prélude

---

par Henri Gaudin, architecte

Le monde des archives contemporaines se caractérise par le développement constant d'activités de communication et d'accueil qui, loin d'être antinomiques des fonctions premières de conservation et de traitement des documents, constituent désormais avec elles un couple indissociable.

Directement liée à la nécessité de s'implanter sur des axes de communication, l'inscription du bâtiment des Archives diplomatiques du ministère des Affaires étrangères sur le site de La Courneuve prolonge l'histoire de ce lieu et lui donne un nouveau statut, tout à la fois dans une forme de continuité et de liens nouveaux. S'il est un lieu de stockage et de conservation, ce bâtiment est aussi et avant tout un carrefour de mouvements, de convergences et de départs, un lieu où la qualité des flux et de la communication priment sur l'accumulation.

L'ensemble des contraintes programmatiques et relatives au site nous a conduits à projeter un ouvrage qui investit une grande partie de la parcelle et s'organise très simplement d'ouest en est, de la partie la plus publique et la plus ouverte, jusqu'à la part la plus protégée, la plus dense et la plus haute du site.

Depuis la gare du RER, un mail planté déroule un chemin piétonnier protégé du flux des voitures. Le long de ce cheminement on perçoit progressivement ce qui se déploie frontalement devant soi. Les trois strates principales de hauteurs différentes manifestent les composantes essentielles de l'ouvrage. Dessinant une ligne de ciel, les magasins d'archivage servent de frontispice, de fond de scène, à l'édifice en son entier et aux différents volumes qui expriment ses fonctions. Au premier plan s'offre au regard le hall d'entrée surmonté à l'étage de la salle de lecture qui se distingue par une série de fenêtres hautes légèrement incurvées, éclairant une sorte de bas-côté rythmé par des arcatures.

Le long de la gare couronnée d'un buisson de métal, il fallait faire triompher un ordre. C'est un bâtiment qui abrite la mémoire, bâtiment dont la mémorisation de la composition se doit d'être intelligible. On le résume par l'image d'étagement de volumes dans la profondeur et le passage des lieux les plus publics aux magasins des archives qui se manifestent comme toile de fond.

Le grand parvis de l'entrée, bordé d'un passage couvert est, à l'image de nombreux lieux publics, l'espace de transition nécessaire dans le cheminement vers le hall. On y pénètre dans l'axe de la composition d'autant plus aisément que l'on s'avance vers une clarté qui inonde les escaliers monumentaux. Sur la gauche, on peut atteindre l'espace de conférences : un auditorium flanqué de salles de commissions.

Après avoir franchi les zones de contrôle, puis gravi l'escalier monumental vers le premier étage, le lecteur accède à un vaste déambulatoire qui court du nord au sud, et dessert la grande salle de lecture. Volume généreux qui s'offre sous une voûte lumineuse et distribue des lumières d'intensités et de colorations différentes : lumière zénithale, lumière provenant des hauts fenestrages de la façade et accédant à la salle par son bas-côté donnant sur le parvis du bâtiment. Depuis ce même déambulatoire, on accède également à la salle des inventaires et, de part et d'autre, à deux grandes salles de travail éclairées tant zénithalement que latéralement par de hauts fenestrages qui donnent sur la cour intérieure.

Ce n'est pas un paradoxe : le vide de la cour est le vif de l'édifice. Ce vide fédère l'ensemble des volumes qui s'ouvrent sur lui. C'est, au cœur du bâtiment, un foyer de lumière et ce par quoi il respire. En rassemblant autour d'elle différentes fonctions, la cour joue un rôle majeur. ...

C'est à partir de ce vide que la composition générale s'ordonne. Cour intérieure qui constitue une sorte de lanterne dont la clarté se répand dans les salles. Comme tout vide, cette excavation au centre de la composition c'est l'espace de notre respiration. C'est vrai du parvis, c'est vrai de l'espace public que nous avons le devoir impérieux de respecter après en avoir modelé le creux.

Car le point sensible de toute architecture est bien la limite entre espace intérieur et extérieur. Ici une grande porte marque le seuil du bâtiment. C'est une sorte de portique qui se détache sur le front construit. Là c'est une loge en encorbellement du mur et qui prolonge la salle de lecture. Plus loin c'est une ouverture à embrasure profonde qui travaille une lumière en demi-teintes. Voilà donc une paroi qui s'avance, qui se creuse, s'indente et manifeste des volumes où chaque activité trouve une lumière singulière.

C'est par ses perforations, rentrants, saillants, que le bâtiment marque son affinité avec l'extérieur. Un dehors sculpté par le dedans. Un dehors, espace commun ou public que nous avons la tâche de modeler. Oui ! tel est bien le rôle de tout bâtiment que d'avoir le respect du dehors, de ce qui est partagé par tous, parce qu'il n'appartient en propre à personne. Lao Tse ne dit-il pas (et son dire est extraordinaire) que la façade de la maison appartient à celui qui la regarde.

Voilà ce qu'est une limite, cette paroi qui pas plus que le seuil ne ferme. Ouverte ? Fermée ? Ni l'un, ni l'autre.

Et probablement est-ce la difficulté de l'architecture qu'elle ne veut ni être d'aujourd'hui, ni être d'hier, ni ceci, ni cela, mais se faire oublier en atteignant une certaine hauteur de ciel, en s'approchant du classicisme de tous les temps. On aimerait tant que présence et absence se conjuguent ! Mais qui peut prétendre y parvenir ? Qui peut avoir foi qu'il peut atteindre l'inatteignable ? Seul le futur le dira, – futur vers lequel essaie de tendre tout travail de l'esprit. Le passé ne se pense que dans la sensibilité du présent et c'est lui, le présent, qui éclaire les précieux témoignages du passé dont le bâtiment des Archives diplomatiques est le reliquaire.

Henri Gaudin

# Le programme immobilier du pôle diplomatique de La Courneuve

La recherche d'une nouvelle localisation pour les archives diplomatiques, **lancée dès les années 1950**, a été reprise dès le début des années 90, à partir du constat de la saturation des dépôts existants, de l'inadaptation des espaces d'accueil du public, des insuffisances techniques d'une installation devenue obsolète et de l'impossibilité de maintenir durablement les archives au Quai d'Orsay.

De nombreuses pistes ont alors été étudiées (bibliothèque de l'Arsenal, site Laënnec, site de l'IGN rue de Grenelle, musée de la Porte Dorée, sites hors de Paris). Le choix d'une **implantation à La Courneuve a été arrêté par Hubert Védrine en 2000, puis successivement confirmé par MM. de Villepin, Barnier et Douste-Blazy**. La communauté archivistique, et en particulier la commission des archives diplomatiques animée par **Hélène Carrère d'Encausse**, secrétaire perpétuel de l'Académie française, a également entériné ce choix. Un terrain de **20 000 m<sup>2</sup>** a été acquis pour **2 millions d'euros** auprès de Réseau ferré de France.

**Un concours d'architecture a été lancé en 2001** et c'est le projet de **l'architecte Henri Gaudin** qui a été choisi. Une procédure classique sous maîtrise d'ouvrage publique a d'abord été lancée et l'architecte a réalisé les études techniques jusqu'au dossier de consultation des entreprises.

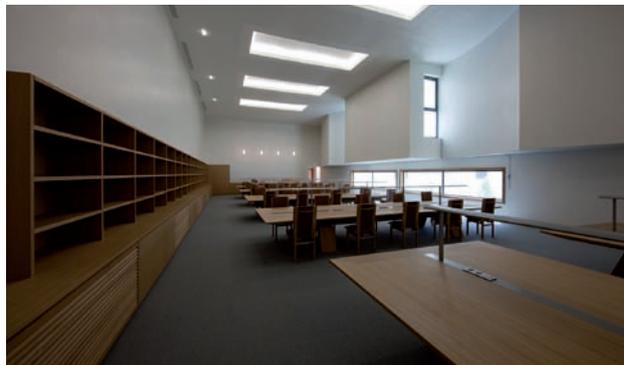
Afin d'en garantir le financement, le projet a ensuite été monté selon une procédure de type partenariat public-privé : un opérateur reçoit une autorisation d'occupation temporaire sur le terrain acquis par l'État, construit le nouveau bâtiment et le finance par ses propres moyens, puis il le **loue à l'État pour une période de 30 ans**, à l'issue de laquelle l'État devient propriétaire du bâtiment.

Après un appel public à la concurrence, suivi d'une phase de dialogue compétitif avec les candidats, c'est un groupement dirigé par ICADE (filiale de la Caisse des dépôts) qui a été choisi.

Les travaux ont **débuté en octobre 2006 et le nouveau bâtiment a été livré le 1<sup>er</sup> janvier 2009**. /...



Salle de lecture des archives



Salle de lecture de la bibliothèque



Salle des inventaires

### Présentation du bâtiment

Le Centre des archives diplomatiques est **organisé en deux espaces principaux** : un bâtiment de grande hauteur qui abrite les magasins des archives diplomatiques et une zone ouverte qui accueille les bureaux ainsi que les espaces de consultation et de conférences destinés au public.

L'ensemble déploie **une surface totale utile de 20 000 m<sup>2</sup>**, dont quelque 2 400 m<sup>2</sup> de bureaux, 3 700 m<sup>2</sup> réservés aux infrastructures d'accueil et de support (auditorium, salles de réunion, salles de formation, restauration, ateliers techniques, etc.) et une surface de **consultation des archives de plus de 1 700 m<sup>2</sup>** (contre seulement 220 m<sup>2</sup> dans les anciennes emprises parisiennes de la direction des Archives).

Outre cette augmentation considérable de l'espace dédié à l'accueil du public, quelques chiffres traduisent l'importance de l'investissement consacré par le ministère des Affaires étrangères et européennes à son rôle de dépositaire de la mémoire de l'action diplomatique de la France. Ainsi, les archives sont conservées, pour la plus part, dans des **rayonnages mobiles** qui permettent d'optimiser la capacité de stockage des documents par rapport à la surface disponible. Ces rayonnages occupent désormais, dans les nouveaux bâtiments de La Courneuve, **une surface de plus de 12 000 m<sup>2</sup>** (soit quelque 130 km linéaires), contre 7 000 m<sup>2</sup> précédemment (à peine 70 km). Ce doublement de la capacité permet, non seulement d'assurer de meilleures conditions de conservation aux fonds existants, mais répond aussi aux besoins futurs d'archivage pour plusieurs dizaines d'années.

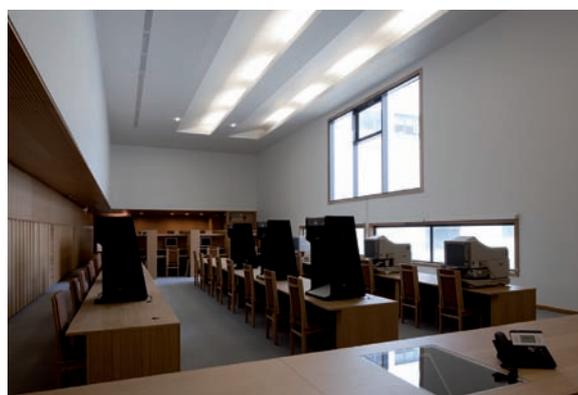
Les infrastructures consacrées à **l'accueil du public ont également fait l'objet de soins particuliers** et traduisent la volonté affirmée du ministère des Affaires étrangères et européennes d'ouvrir l'accès à son riche patrimoine, non seulement en continuant de s'adresser aux chercheurs (dans des conditions sensiblement améliorées par rapport à celles du Quai d'Orsay), mais également en organisant des événements ouverts au plus grand nombre, à travers des expositions et conférences. Ainsi, **un auditorium de 220 places** pourra accueillir des conférences avec cabines d'interprétation. Une offre conséquente de salles d'exposition et de consultation est également à disposition pour des rencontres thématiques et des projets pédagogiques.

Enfin, **250 agents du ministère des Affaires étrangères et européennes** travaillent sur le site de La Courneuve, essentiellement au sein de la direction des archives et du service des immeubles et de la logistique, avec un large panel de métiers qui illustrent pour partie la richesse des missions et domaines d'intervention du ministère : diplomates, conservateurs du patrimoine, chargés d'études documentaires, cartographes, architectes, urbanistes, ingénieurs et techniciens, décorateurs, comptables et gestionnaires, cadres et secrétaires administratifs, manutentionnaires...

Crédit photos : Nicolas Borel



Rayonnages mobiles



Salle des microfilms,  
archives sonores et audiovisuelles

# Le Service des immeubles et de la logistique

---

Le service des immeubles et de la logistique (SIL) conduit l'ensemble des actions relatives au patrimoine de l'État français, immobilier et mobilier, sous gestion du ministère des Affaires étrangères, en France comme à l'étranger. Le SIL emploie un peu plus de 220 agents, dont 70 travaillent à La Courneuve. Ses missions étendues sont organisées en quatre pôles complémentaires.

**Le pôle « services centraux et logistique »** administre le fonctionnement des sites et des services support de l'administration centrale (c'est-à-dire les services installés à Paris). Il s'agit notamment d'apporter un appui aux agents pour leur environnement de travail, d'assurer l'entretien courant des installations techniques, de gérer le parc automobile et l'activité des conducteurs, d'exploiter les centres de conférences ou encore d'effectuer les travaux de reprographie. Contrairement aux autres pôles dont l'activité est basée à La Courneuve, les équipes « services centraux et logistique » sont essentiellement situées sur les sites de Paris *intra muros*.

Les « **opérations immobilières** » constituent le deuxième axe d'intervention, piloté notamment par une équipe d'ingénieurs et de techniciens. Il s'agit de conduire des projets de construction, de rénovation, de rationalisation du patrimoine et de gros entretien du parc immobilier, qui à son extrême dispersion géographique ajoute une très grande hétérogénéité : monuments historiques, bâtiments contemporains, édifices religieux... Une autre caractéristique de ce parc immobilier est qu'il est composé de bâtiments à usage divers : ambassades, consulats, résidences, logements, centres culturels, établissements d'enseignement, etc. En France, d'importants travaux ont été engagés dans le cadre du regroupement des services parisiens : construction du centre d'activités diplomatiques de La Courneuve, installation des services dans le nouveau site de Convention. L'aboutissement de ce programme concernera la rénovation lourde du Quai d'Orsay. Pour les opérations à l'étranger, le service s'appuie sur un réseau d'une vingtaine d'antennes régionales réparties dans le monde. Sur les opérations en cours de travaux, on peut citer parmi les plus significatives la reconstruction des ambassades à Pékin, Tokyo et Kinshasa. A cela s'ajoutent des projets de construction d'ambassade ou de résidence à Abou Dabi, Abuja, Bagdad, Dacca, Jakarta, Maputo, Téhéran... et des projets de rationalisation du patrimoine, par exemple à Athènes, Le Caire et New-Delhi. L'ensemble des projets suivis par le service représente, pour la période 2009-2011, un programme d'environ 220 millions d'euros.

Le SIL est également chargé de la gestion patrimoniale du parc immobilier du ministère, qui porte sur près de 4,5 milliards d'euros à l'étranger et 830 millions d'euros en France. Les patrimoines les plus importants se trouvent dans l'ordre au Liban, Japon, Maroc, Royaume Uni, aux États-Unis, en Espagne, Italie, Allemagne, Tunisie et en Inde. En France, le projet de regroupement immobilier a abouti en 2009 à l'inauguration des nouveaux sites de la rue de la Convention, avec 1 300 agents, et de La Courneuve. Le patrimoine parisien du ministère des Affaires étrangères compte ainsi deux fleurons : l'ancien siège de l'Imprimerie nationale, emblématique de l'architecture industrielle du début du XX<sup>e</sup> siècle, et, bien entendu, le Quai d'Orsay, qui demeure le cœur de la diplomatie française et revêt une valeur historique inestimable. La gestion de ce patrimoine considérable est dévolue à l'équipe des « **affaires domaniales et administratives** », qui concentre l'expertise patrimoniale, juridique et financière du service. Il s'agit d'organiser les projets d'achat et de location (les baux portent sur un volume de près de 20 millions d'euros par an), mais également de conduire une politique dynamique de cession des biens devenus inutiles ou inadaptés. Ainsi le service a-t-il prévu, sur la période 2009-2011, un programme de ventes de quelque 200 millions d'euros.

Enfin, un **département « patrimoine et décoration »** est responsable de la conservation et de la restauration des mobiliers et œuvres d'art appartenant au ministère ou déposées par des institutions culturelles françaises (Fonds national d'art contemporain, Mobilier national, Manufacture de Sèvres, Musées nationaux, etc.) et installées dans les espaces publics du ministère et, à l'étranger, dans les bâtiments des réseaux diplomatiques, consulaires et culturels. Le département « patrimoine et décoration » a la responsabilité, dans ces bâtiments, de l'inventaire, de la gestion, du contrôle et de la traçabilité de 20 000 œuvres et objets. Il apporte son expertise scientifique et technique lors des travaux effectués dans les immeubles historiques relevant, en France et à l'étranger, du ministère des Affaires étrangères. Il assure l'entretien et le renouvellement périodique de la décoration de ces bâtiments, avec le concours d'une équipe de trois architectes d'intérieur. Ces interventions, où patrimoine et décoration sont intimement mêlés, contribuent à promouvoir à l'étranger les savoir-faire d'artistes, de designers ou de restaurateurs français, anciens ou contemporains (Rome, Tokyo, Washington, Brazzaville). Elles font de nos ambassades un outil au service du rayonnement de la France à l'étranger.

# La direction des Archives

---

**E**n 1680, Charles Colbert de Croissy, frère du grand Colbert et secrétaire d'État aux Affaires étrangères, prend l'initiative de faire relier ses correspondances avec les pays étrangers, ainsi que celles de ses prédécesseurs. Par cet acte très matériel, il crée l'outil indispensable à la continuité de l'action publique et assure la préservation et la transmission d'un ensemble appelé à constituer le noyau initial d'un fonds patrimonial exceptionnel.

Héritière du service né de cette initiative, la direction des Archives continue aujourd'hui et en toute indépendance des Archives nationales, à assumer au sein même du ministère des Affaires étrangères et européennes, sa double vocation : d'une part, servir l'administration d'origine en organisant la gestion de ses archives et en procurant aux diplomates les documents nécessaires à leurs activités, et d'autre part contribuer à la recherche historique par la préparation des papiers d'État en vue de leur communication aux chercheurs. Elle prolonge son action de valorisation des fonds par l'organisation d'expositions et de colloques et par la poursuite d'une notable activité éditoriale (collections *Documents diplomatiques français* et *Diplomatie et Histoire*).

À la faveur de son installation à La Courneuve, la direction des Archives s'est réorganisée en trois départements : le département des Archives, le département des Publics, la Bibliothèque. Appartiennent également à la direction : la division géographique, le bureau des archives de l'occupation française en Allemagne et en Autriche (actuellement installé à Colmar, et dont le déménagement à La Courneuve est prévu en juin 2010) et le centre des Archives diplomatiques de Nantes.

1. **Le département des Archives** est chargé du contrôle, du traitement et de la conservation des archives du ministère des Affaires étrangères et européennes.

Le contrôle des archives courantes et intermédiaires gérées par des centres d'archives au sein des services de l'administration centrale et des postes à l'étranger, est exercé par des conservateurs d'archives et chargés d'études documentaires, qui établissent des instructions et plans de classement, assurent la formation des agents et ont un rôle de conseil dans la gestion quotidienne.

Une fois effectués le tri et le versement des dossiers, le département des Archives concourt à la connaissance et à la mise en valeur des archives historiques de l'administration centrale par la publication d'instruments de recherche (répertoires, guides thématiques, bases de données...), d'études historiques et de catalogues d'expositions.

Il gère également les magasins et les collections et veille à assurer aux documents les meilleures conditions de conservation (conservation préventive, restauration, microfilmage et numérisation des documents).

2. Responsable de l'inscription et de l'accueil des lecteurs, **le département des Publics** veille au bon fonctionnement des salles dédiées à la recherche des sources et à la consultation des archives (originaux et supports de substitution). Il coordonne les activités de valorisation des fonds (tables rondes et colloques, expositions) et a entrepris de développer une activité pédagogique à l'intention des élèves d'établissements scolaires, collèges et lycées.

Son apparition dans l'organigramme, au lendemain du transfert à La Courneuve, témoigne de la volonté d'inscrire le nouveau centre dans son environnement proche et de conduire avec plus de visibilité des activités culturelles déjà largement pratiquées par la direction. /...

Le département assure par ailleurs la gestion de collections spécifiques : les Papiers d'agents et archives privées, la collection iconographique, les Acquisitions extraordinaires (achats en vente publique, dons et legs). Il reçoit et enregistre au fil de leur signature par les diverses autorités qui en ont le pouvoir, les Accords et traités de la France, en conserve et enrichit les dossiers tout au long des procédures d'entrée en vigueur et de publication, contribue à la gestion des bases documentaires concernées (bases Pacte, accessible par Légifrance, et Choiseul, pour les traités antérieurs à 1914).

- 3. La Bibliothèque** du ministère des Affaires étrangères existe depuis 1680, comme le dépôt des archives dont elle a toujours été solidaire. Lorsqu'en 1710 ce dépôt, devenu plus important, est installé au Vieux Louvre, ainsi que l'Académie politique créée pour former de jeunes diplomates à « l'étude des négociations étrangères et du droit des gens », un choix de livres est rassemblé pour leur instruction. Il semble que, depuis lors, deux bibliothèques se soient développées simultanément : l'une à l'usage des bureaux de la secrétairerie d'État ; la seconde, plus importante, proche du dépôt des archives, dont elle est considérée comme le complément imprimé.

La Bibliothèque a suivi les archives dans toutes leurs pérégrinations, de Paris à Versailles puis de nouveau à Paris, jusqu'à leur installation définitive au Quai d'Orsay en 1863. Outre les collections issues des séquestres révolutionnaires, son accroissement - régulier jusqu'à ce jour provient - de dons, de legs et des acquisitions effectuées en France et à l'étranger par l'intermédiaire des diplomates en poste.

- 4. La division géographique** est issue du « bureau topographique pour la démarcation des limites » créé le 1<sup>er</sup> janvier 1775 sous l'autorité directe du ministre. En même temps, par la réunion de nombreux documents topographiques et par l'achat de la collection de cartes du géographe d'Anville, se constituait le dépôt géographique. Ces deux unités furent réunies en 1830, pour constituer, avec des effectifs réduits, le bureau du Géographe qui, sous des appellations diverses (bureau, puis service et enfin, division géographique) a poursuivi ses activités jusqu'à nos jours. Aujourd'hui, la division géographique est chargée essentiellement de la recherche et de l'établissement de cartes pour le ministère. Son fonds compte environ 4 000 cartes, dont les plus anciennes remontent au XVII<sup>e</sup> siècle.
- 5. Le centre des Archives diplomatiques de Nantes** conserve les archives rapatriées des services extérieurs : représentations diplomatiques et consulaires, représentations françaises auprès des organisations internationales, réseau culturel à l'étranger, missions d'aide et de coopération. Il détient également les archives de l'administration française en Syrie et au Liban durant la période mandataire, en Tunisie et au Maroc sous le régime de protectorat. S'y ajoutent plusieurs séries d'archives de l'administration centrale déposées à Nantes en raison de la saturation des dépôts parisiens, et dont l'installation à La Courneuve est prévue pour le début 2010. Ces fonds, qui représentent près de 30 kilomètres linéaires, s'accroissent régulièrement au rythme des rapatriements en provenance des postes. La salle de lecture a été ouverte en 1987.

## Les archives diplomatiques : un aperçu des collections

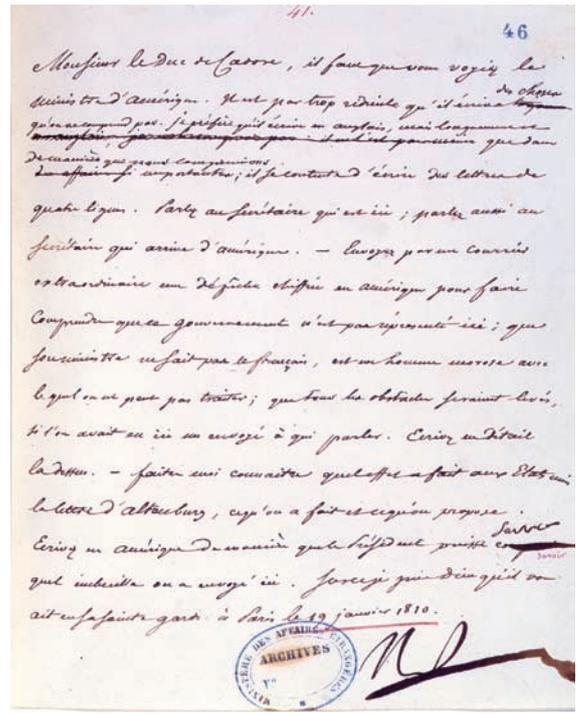
---

Issues d'un noyau initial de correspondances et de traités, rassemblé et classé dès le XVII<sup>e</sup> siècle dans un dépôt organisé au Louvre d'abord, puis à Versailles, le fonds s'est enrichi au fil des siècles par versements réguliers des services, récupération parfois forcée des papiers d'État, séquestres révolutionnaires, achats et dons. Après diverses péripéties, sont entrés dans les collections des ensembles célèbres tels que les papiers Richelieu (récupérés in extremis en 1705 dans la succession de la duchesse d'Aiguillon), le fonds Chavigny (archives données en 1733 de Claude et Léon Bouthillier collaborateurs de Richelieu – comprenant notamment 26 lettres enflammées d'Henri IV à Marie de Médicis), les manuscrits Saint-Simon (dont la récupération a nécessité d'intenses efforts de 1755 à 1828), les papiers Bonaparte, les archives Briand (vente publique en 2008), etc. Mais c'est l'envoi normal et organisé aux Archives des dossiers en fin d'utilité administrative qui a permis l'enrichissement le plus marqué : accords et traités du XV<sup>e</sup> siècle à nos jours, dans leur précieux maroquin ou portefeuille brodé, archives des diverses structures du ministère au fil de son histoire, dossiers des ministres et ambassadeurs ayant laissé un nom dans l'histoire politique mais aussi littéraire (de Beaumarchais à Romain Gary, en passant par Stendhal, Chateaubriand ou Saint-John-Perse, les exemples abondent). Une extrême richesse des contenus qui se conjugue à la variété des formes et des supports : en annexe des correspondances échangées entre l'administration et les postes, il n'est pas rare de trouver des gravures et, depuis les années 1850, des photographies qui sont autant de témoignages ou de pièces justificatives de l'action diplomatique. Variété aussi des statuts : aux archives publiques proprement dites, s'ajoutent des fonds d'origine privée, donnés ou déposés par les diplomates et leurs familles, diplomates qui, parfois, ont livré leurs souvenirs consignés dans des archives sonores.

Ces divers fonds et collections (actuellement 70 kilomètres linéaires pour la seule administration centrale), dont le déménagement vers La Courneuve devrait s'achever en 2010 - ont suscité la curiosité des historiens depuis le XIX<sup>e</sup> siècle et l'essor de l'histoire positiviste. Aujourd'hui, bien loin d'être la « forteresse du secret » dont d'Hauterive assurait, sous la Restauration, la garde jalouse, ce patrimoine est libéralement mis à disposition du public en suivant les directives de la récente loi d'archives de 2008 (abaissant de 30 à 25 ans le délai général de libre communicabilité des archives diplomatiques).



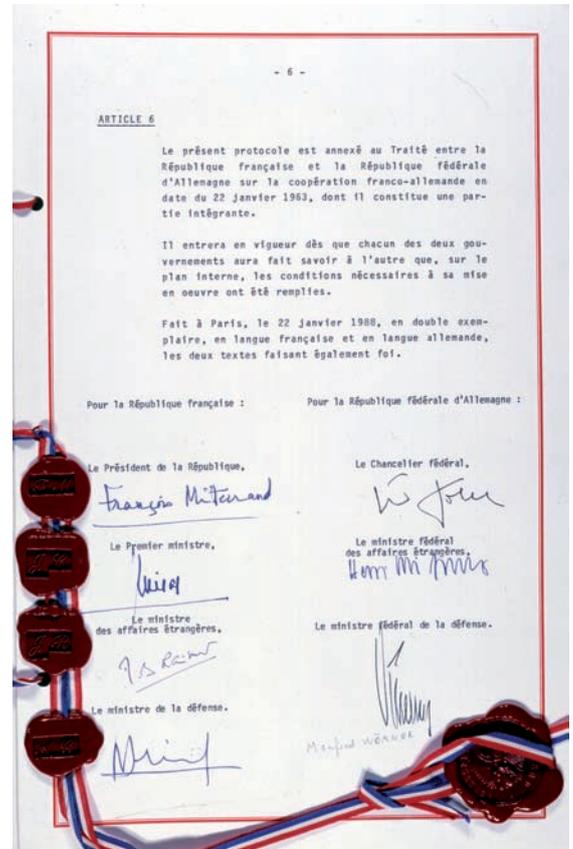
**1** Blason de Christophe Colomb figurant dans le cartulaire de « l'Amiral de la Mer océane », ensemble de lettres et de privilèges octroyés par les souverains espagnols. 1502. Archives du MAEE, Mémoires et documents, Gênes.



**2** Instructions de Napoléon à Jean-Baptiste Nompère de Champagny, duc de Cadore, ministre des Affaires étrangères. Paris, 19 janvier 1810. Archives du MAEE, Mémoires et documents, France.



**3** Passeport délivré à un particulier souhaitant se rendre à Amsterdam. Versailles, 18 décembre 1784. Archives du MAEE, Passeports.



**4** Protocole au traité entre la République française et la République fédérale d'Allemagne sur la coopération franco-allemande du 22 janvier 1963, portant création d'un Conseil de défense et de sécurité. Paris, 22 janvier 1988. Archives du MAEE, Traités, Allemagne.



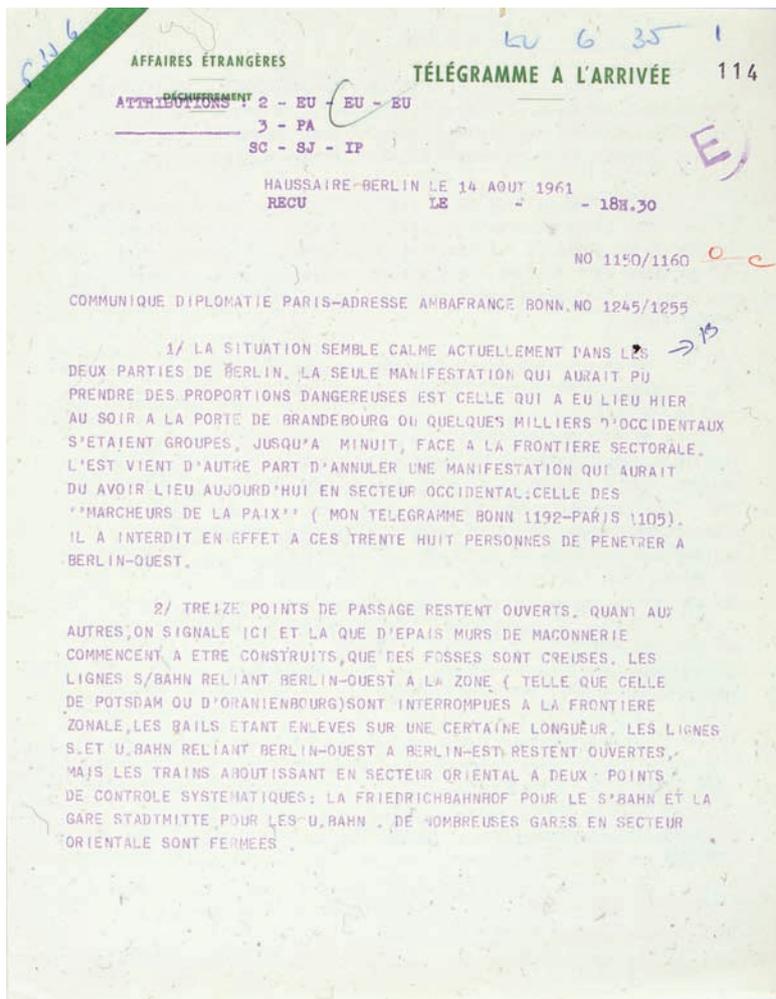
**5** Extrait du Journal illustré de Charles Robert, secrétaire particulier de Napoléon III lors de la campagne d'Italie de 1859. Archives du MAEE, Mémoires et documents, Italie.



**6** Aristide Briand avec Alexis Léger, directeur de cabinet. Genève vers 1926. Archives du MAEE, Collection iconographique.



**7** Plan de la citadelle de Belle-Ile, vers 1696. Archives du MAEE, Mémoires et documents, France.



8 La crise de Berlin. Télégramme de Serge Arnault de Guenyveau, chef de la division politique du gouvernement militaire français de Berlin, à la veille du début de l'édification du Mur. Berlin, 14 août 1961. Archives du MAEE, Europe 1944-1976.

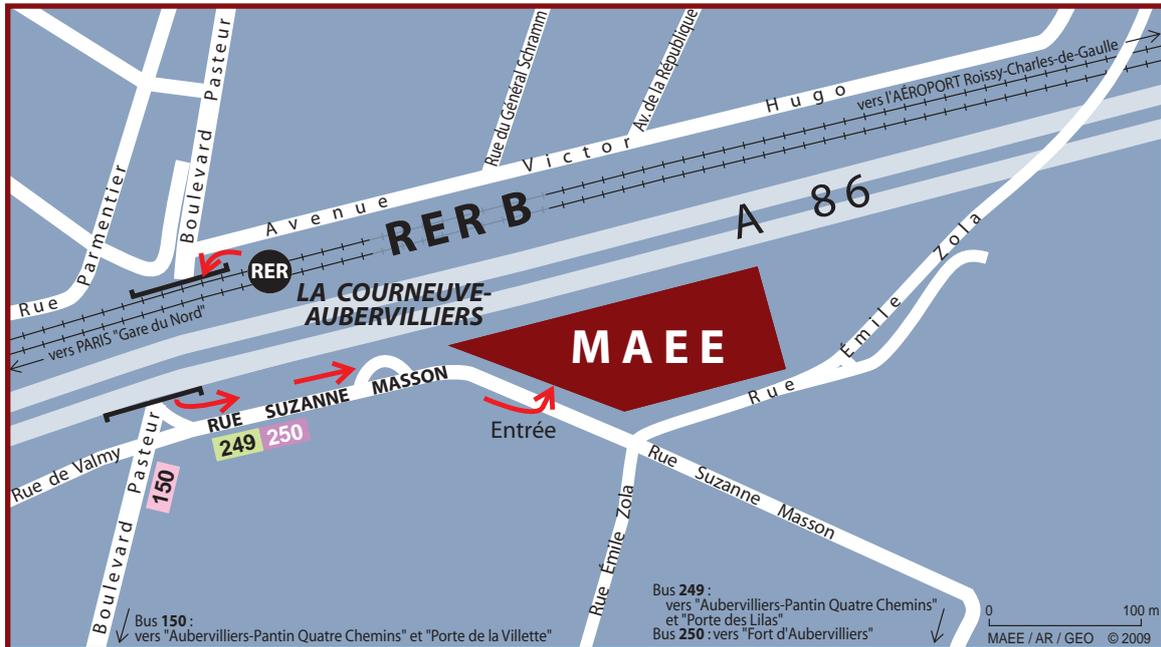
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1.	2. 2. 2. 2. 2. 2. 2. 2. 2. 2.	3. 3. 3. 3. 3. 3. 3. 3. 3. 3.	4. 4. 4. 4. 4. 4. 4. 4. 4. 4.	5. 5. 5. 5. 5. 5. 5. 5. 5. 5.	6. 6. 6. 6. 6. 6. 6. 6. 6. 6.	7. 7. 7. 7. 7. 7. 7. 7. 7. 7.	8. 8. 8. 8. 8. 8. 8. 8. 8. 8.	9. 9. 9. 9. 9. 9. 9. 9. 9. 9.	10. 10. 10. 10. 10. 10. 10. 10. 10. 10.

9 Table de chiffrement utilisés au moment de la Paix de Ryswick entre la France et les Provinces Unies, 1697. Archives du MAEE, Archives du MAEE, Acquisitions extraordinaires.



10 Frontispice du «Théâtre des guerres» entre l'Espagne et la Hollande, par Van Langren, 1640. Archives du MAEE, Bibliothèque.

# Informations pratiques



3, rue Suzanne Masson - 93126 La Courneuve Cedex  
courriel : [lecture.archives@diplomatie.gouv.fr](mailto:lecture.archives@diplomatie.gouv.fr)  
téléphone : 01 43 17 70 30 - télécopie : 01 43 17 45 85

**Ouverture au public le 7 septembre 2009.**

Le centre des Archives diplomatiques est ouvert  
du lundi au vendredi, de 10h00 à 17h00.